



Bruxelles, le 6 mars 2014

# TABLE RONDE

**TAXATION DES IMMEUBLES ET DES ACTIFS FINANCIERS  
DÉTENUS À L'ÉTRANGER  
PAR LES FONCTIONNAIRES EUROPÉENS**

**MERCREDI 12 MARS 2014 à 17H30  
SALLE DE PRESSE - JUSTUS LIPSIUS**

La Fédération de la Fonction publique européenne organise une table ronde afin de discuter des problèmes posés par deux impôts italiens, introduits en 2012, frappant aussi les fonctionnaires européens : l'IVIE qui concerne les immeubles à l'étranger et l'IVAFE sur les actifs financiers à l'étranger.

En effet, il y a des risques que d'autres Etats membres introduisent des impôts similaires dont la légalité avait déjà été discutée et mise en doute pendant le workshop organisé en mai 2012.

**Pendant le workshop, il sera également question de la retenue fiscale de 20% sur tout virement en provenance de l'étranger (Loi italienne n.97/2013) dont l'introduction est pour le moment suspendue."**

Participeront à la table ronde deux professionnels du cabinet italien De Berti Jacchia Franchini Forlani : *M. Massimiliano Gazzo*, spécialiste en contentieux fiscal et *Mme Michela Velardo*, spécialiste en Fonction publique européenne.

La table ronde sera l'occasion pour discuter avec les juristes italiens du Conseil des problèmes posés par cette législation.

Veillez noter que la table ronde se déroulera en italien mais les questions en français et en anglais seront acceptées.

Nous vous demandons de bien vouloir confirmer votre participation par mail à l'adresse suivante : [secretariat.ffpe@consilium.europa.eu](mailto:secretariat.ffpe@consilium.europa.eu)

FFPE-Conseil

JL 00 FL 04 – 8112

[secretariat.ffpe@consilium.europa.eu](mailto:secretariat.ffpe@consilium.europa.eu)